



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

BÉNIN

FRA2010/022
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 TABLEAU T1 – ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	7
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	16
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	20
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	25
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	28
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	30
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE	33
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	35
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	38
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	40
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	41
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	43
13 TABLEAU T13 – EMPLOI.....	44
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	46
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	48
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	50
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	52

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE,	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
AKOUEHOU S. Gaston	Directeur du Projet Bois de Feu II (Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles 02 BP1422 Gbégamey Cotonou	akouehougas@yahoo.fr	Tél/Fax (229) 21 33 44 99 95 56 35 34	
En collaboration avec AHONONGA Fiacre	DGFR BP393	boladefi@yahoo.fr	00229 95852722/93488353	

Introduction

Le Bénin est caractérisé par une diversité agro-écologique. Le couvert végétal se dégrade progressivement et l'on estime qu'environ 70.000 ha de forêt sont défrichés chaque année entre 1990 et 2000 du fait des agressions de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière incontrôlée et des feux de brousse. Au Nord, on rencontre une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées parsemées d'essences telles que *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Daniella oliveri*, *Azelia africana*, etc. Les galeries forestières qui sillonnent ces savanes sont riches en essences nobles comme : *Khaya senegalensis*, *Khaya grandifoliola*, *Milicia excelsa*, *Azelia africana*, *Isobertinia spp.*, qui sont malheureusement surexploitées. Au centre, les Forêts Classées (FC) de Wari-Marou, des Monts Kouffé et d'Agoua, et celles d'Ouémé Supérieur constituent un véritable complexe forestier. Vers le Sud, on rencontre des forêts résiduelles qui alternent avec des îlots de forêts décidues et semi décidues et le palmier à huile qui occupe l'ensemble des bassins sédimentaires pratiquement jusqu'au littoral où il cède place aux cocotiers aujourd'hui disparus, et où il ne reste de la végétation primaire que quelques îlots forestiers reliques plus ou moins grands dans le domaines classé (Forêt Classée de la Lama, forêt de Pobè, de Sakété) et dans le domaine protégé (Forêts Sacrées, forêt communautaire – forêt marécageuse de Dèmè – Lokoli – Koussoukpa, Niaouli, etc.). Le Bénin compte environ 2.940 forêts sacrées qui sont des reliques de forêts concentrées dans le sud, notamment dans la zone littorale, et constituent des lieux de pèlerinage et de rituels du « vaudoun ».

La partie extrême sud du Bénin est une zone humide dont la végétation originelle est en disparition rapide, particulièrement en ce qui concerne la mangrove au niveau du littoral et du réseau de lagunes côtières, favorisant ainsi l'érosion côtière et le comblement des plans d'eau côtiers.

Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire forestier national, la couverture forestière et arborée estimée en 2007, sur la base des images Landsat TM 2006 – 2007, est de 7,67 millions d'hectares ; soit 68,08% de la superficie du territoire béninois ; et l'ensemble des formations végétales (forestières et agricoles) atteint 99,33% du territoire. La superficie du domaine forestier permanent comprend environ 2,7 millions d'hectares, soit 19% du territoire national, de domaines forestiers classés de l'Etat, répartis entre deux parcs nationaux (843 000 ha), des réserves de faune (420 000 ha) et 58 forêts classées et Périmètres de Reboisement (1 436 500 ha).

Actuellement, il y a 19 forêts classées qui sont dotées de plans d'aménagement forestier participatif, y compris 8 plantations domaniales et 2 parcs nationaux. Les processus d'élaboration de plans d'aménagement participatifs pour 6 autres forêts classées sont en cours.

Les types et les compositions des formations végétales sont fortement influencés par la position du pays dans le « Dahomey Gap », c'est-à-dire la zone d'interruption de la ceinture forestière équato-guinéenne devant relier les blocs forestiers d'Afrique centrale et occidentale. Le couvert végétal national est dominé à 51,54%, par les savanes arborées et arbustives, notamment au-delà de 8°N. Les formations agricoles y compris les jachères occupent 31,22% du territoire national. On dénombre au Bénin, 2 940 forêts sacrées de diverses tailles, totalisant 18 360 hectares, soit 0,16% du territoire national. Elles jouent diverses fonctions au nombre desquelles : fonctions écologiques (8,1%), fonction religieuse (61,14%), fonction socio-culturelle (29,45%).

Les plantations, dominées par les propriétés privées de dimensions plus ou moins importantes, occupent 1,98% de la superficie du territoire national, soit environ 223 521 ha,

et sont composées surtout des anacarderaies dans le centre et le nord, des teckeraies un peu partout, et des palmeraies dans la zone méridionale. On estime à plus de 60 000 ha la superficie reboisée en teck dont près de 21 000 ha de plantations domaniales sous aménagement ; plus de 90 000 ha de palmeraies dont 29 125 ha de palmeraies industrielles de l'Etat. Ces plantations servent à alimenter des filières importantes dans la vie socio-économique nationale et constituent en milieu rural des formes d'épargne et de sécurisation sociale des ruraux.

En dehors des deux (2) aires protégées de gestion de la faune (Parcs Nationaux et Zones Cynégétiques) situées dans la partie septentrionale du Bénin, la situation de la faune dans le Domaine Protégé est caractérisée par sa rareté due à de mauvaises pratiques d'exploitation. Il faut toutefois noter que l'essor de l'élevage non conventionnel ces dernières années, la création prochaine de réserves de faune dans la partie Sud du pays et la volonté du Gouvernement de développer le tourisme cynégétique et de vision sont des signes précurseurs d'une nette amélioration de la gestion des réserves de faune et des aires protégées dans un proche avenir.

Les régions de grandes superficies de formations forestières naturelles commencent au delà de 7°N jusqu'à la limite nord du Bénin, et concentrent également le domaine forestier de l'Etat béninois (forêts classées, aires protégées et plantations domaniales), ainsi que les exploitations agricoles de plus grandes tailles.

1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
PBF2- 2007. Inventaire forestier national ProCGRN, 2008 (PGDRN)	E	Différentes strates et types et des forêts Occupation des sols	2007	Cet inventaire national forestier a permis d'élaborer différentes cartes thématiques et de décrire l'inventaire forestier et délimitation des bassins d'approvisionnement
Akpado, L. 2000. Etude sur les formations forestières naturelles et sur les plantations forestières au Bénin CE-FAO-Programme Partenariat (1998-2000) Projet GCP/INT/679/EC	E	Superficies végétation naturelle	1996	Source secondaire
FAO/PNUE. 1980. Système mondial de surveillance continue de l'environnement. Projet Pilote sur la surveillance continue de la couverture forestière tropicale. Bénin. Cartographie du couvert végétal et étude de ses modifications.	E	Superficie végétation naturelle	1975	Source secondaire
FAOSTAT, 2000.	M	Superficie des terres	2005	Source secondaire

1.2.2 Classement et définitions

1996

Classe nationale	Définition
<u>Forêt galerie.</u>	Formations fermées de forêt dense qui accompagnent les cours d'eau dans les régions de formations ouvertes et de savanes à la faveur de l'humidité qu'elles entretiennent. Les espèces caractéristiques sont entre autre <i>Cola cordifolia</i> , <i>Ficus spp.</i> , <i>Diospyros mespiliformis</i> , etc
<u>Forêt dense sèche</u>	Formation à peuplement fermé avec des arbres et des arbustes atteignant diverses hauteurs. La plupart des arbres des étages supérieurs perdent leurs feuilles une partie de l'année. Le sous-bois est formé d'arbustes décidus et sur le sol se trouvent ca et là des touffes de Graminées. Espèces caractéristiques : <i>Antiaris africana</i> , <i>Melicia excelsa</i> , etc
<u>Forêt claire</u>	Formation à peuplement ouvert avec les arbres de petites et moyennes tailles dont les cimes sont plus ou moins jointives. L'ensemble du couvert laisse largement filtrer la lumière. Au sol, les graminées sont peu abondantes et peuvent être mélangées à d'autres plantes suffrutescentes ou herbacées.
<u>Savane boisée</u>	Constituée d'arbres et d'arbustes formant un couvert clair laissant largement passer la lumière. Ces 2 formations ont les espèces caractéristiques suivantes : <i>Anogeissus leiocarpus</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , etc.
<u>Savane arborée</u> <u>Savane arbustive</u>	Formation dans laquelle arbres et arbustes sont disséminés parmi le tapis graminéen. Arbustes uniquement parmi le tapis graminéen. Les espèces caractéristiques de ces 2 formations : <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Elais guineensis</i> , <i>Lophira lanceolata</i> , etc
<u>Savanes arborée et arbustive saxicole.</u>	Ce sont des formations similaires à des savanes arborée et arbustives, mais qui se trouvent sur des rochers. Les espèces caractéristiques sont : <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Combretum spp.</i> , etc.
<u>Savane marécageuse.</u>	Ce sont des formations arborées et arbustives des milieux inondables. Les espèces caractéristiques sont <i>Terminalia spp.</i> , <i>Acacia sieberiana</i> , etc.
<u>Savane herbeuse</u>	Les arbres et arbustes sont absents. seul le tapis graminéen domine.
<u>Savane à emprise agricole.</u>	Pas de définition fournie
<u>Formation raphiale.</u>	C'est une formation sur sol gorgé d'eau et constituée presque uniquement de <i>Raphia gigantea</i> .
<u>Prairie.</u>	C'est une formation sur sol gorgé d'eau plus ou moins en permanence. Espèces dominantes : <i>Mitragyna inermis</i> , <i>Rhizophora racemosa</i> , etc.
<u>Fourré.</u>	Pas de définition fournie
<u>Plantation.</u>	les mise n place par les privés ou l'Etat par l'installation des essences forestières ou fruitières
<u>Mosaïque de cultures et jachères.</u>	c'est une strate comprenant des champs et des jachères de différents âges
<u>Plan d'eau, cours d'eau.</u>	les surfaces d'eau continentale ou marine du territoire national
<u>Mare.</u>	sont les étangs d'eau
<u>Agglomération.</u>	surface occupée par des habitants

2007

Classe nationale	Définition
Forêt dense	Degré de couverture supérieur à 50%
Forêts "galerie" ou cordon ripicole	Formation forestier le long des cours d'eau
Forêt claire et savane boisée	Degré de couverture entre 30 et 50%
Savane arborée et arbustive	Dominance d'arbres avec ou sans arbustes. Degré de couverture supérieur à 50%
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas fonds)	Formations arborées et arbustives dans milieux inondables.
Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiens, orangers)	Diverses plantations forestières et fruitières
Surface rocheuse	Non disponible
Sol dénudé	Non disponible
Mosaïque de cultures et de jachères	Champs, jachères, exploitations
Mosaïque de cultures et de jachères à palmiers	Champs, jachères, exploitations sous palmiers
Agglomération	surface occupée par des habitants (classement de 96)
Plan d'eau (fleuve, lac, barrage, mare)	les surfaces d'eau continentale ou marine du territoire national (classement de 96)
Plages sablonneuses	Non disponible

1.2.3 Données de base

1975

Classes nationales	Superficies (ha)
Forêts semi décidue et décidue et les galeries forestières importantes	63 125
Forêt claire et savane boisée	1274 375
Savane arborée et arbustive	6095 625
Savanes arborées et arbustive saxicole	235 000
Savane boisée, arborée et arbustive, périodiquement inondée. Formations riveraines et marécageuses	162 500
Savanes cultivée	287 0625
Cultures sous palmiers et palmeraie	647 500
Teckeraies	6 875
Plantations de cocotiers	11 875
Sol nu (sans végétation)	45 625
Eaux	32 500
Agglomérations importantes	6 875
Total	11 452 500

1996

Classes nationales	Superficies (ha)
Forêt galerie	295 842
Forêt dense sèche	249 807
Forêt claire et savane boisée	2 012 621
Savane arborée et savane arbustive	3 659 020
Savane arborée et arbustive saxicole	238 698
Savane marécageuse	78 503
Savane herbeuse	5 792
Savane à emprise agricole	1 989 018
Formation raphiale	13 922
Prairie	60 381
Fourré	4 921
Plantation	106 134
Mosaïque de cultures et jachères	2 268 756
Plan d'eau/Cours d'eau	40 738
Mare	105
Agglomération	58 990
TOTAL	11 083 248

Superficie des différentes classes d'occupation du sol au Bénin (2007-2008)

Occupation du sol	Superficie (ha)	Proportion %
Forêt dense	69 656,6	0,62 %
Forêts "galerie" ou cordon ripicole	280 889,0	2,49 %
Forêt claire et savane boisée	1 477 042,3	13,12 %
Savane arborée et arbustive	5 669 619,4	50,35 %
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas fonds)	187446,3	1,66 %
Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiens, orangers)	237 450,1	2,11 %
Surface rocheuse	16 172,2	0,14 %
Sol dénudé	6 688,7	0,06 %
Mosaïque de cultures et de jachères	2 700 130,8	23,98 %
Mosaïque de cultures et de jachères à palmiers	487 177,0	4,33 %
Agglomération	82 642,8	0,73 %
Plan d'eau (fleuve, lac, barrage, mare)	45 756,9	0,41 %
Plages sablonneuses	849,0	0,01 %
Total	11.261.521,0	100,00 %

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Données 1975

Donnée nationale	Superficie (1000 ha)
Superficie Nationale	11 452 500
Superficie totale FAOSTAT	11 262 000
Facteur de calibrage (11262000/11452500) ¹	0.983366077

Données 1996

Donnée nationale	Superficie (1000 ha)
Superficie Nationale	11 083 248
Superficie totale FAOSTAT	11 262 000
Facteur de calibrage (11262000/11083248) ¹	1016128

Données de base de la superficie terrestre après calibrage :

Classes nationales	Superficies (ha)	Après calibrage
Forêt galerie	295 842	300613
Forêt dense sèche	249 807	253836
Forêt claire et savane boisée	2 012 621	2045081
Savane arborée et savane arbustive	3 659 020	3718033
Savane arborée et arbustive saxicole	238 698	242548
Savane marécageuse	78 503	79769
Savane herbeuse	5 792	5885
Savane à emprise agricole	1 989 018	2021097
Formation raphiale	13 922	14147
Prairie	60 381	61355
Fourré	4 921	5000
Plantation	106 134	107846
Mosaïque de cultures et jachères	2 268 756	2305347
Plan d'eau/Cours d'eau	40 738	41395
Mare	105	107
Agglomération	58 990	59941
TOTAL	11 083 248	11262000

Données 2007

Donnée nationale	Superficie (1000)
Superficie Nationale (FAOSTAT)	11 262 000
Superficie terrestre (FAOSTAT)	11 062 000
Superficie terrestre (données nationales)	11 215 764
Facteur de calibrage (11062000 /11215764)	0,98629037

¹ Facteur de calibrage = (Superficie terrestre selon FAOSTAT) / (Superficie terrestre d'après les données nationales)

Les superficies calibrées sont les suivantes (sans la classe « plan d'eau ») :

Occupation du sol - 2007	Superficie (ha) calibrée
Forêt dense	68702
Forêts "galerie" ou cordon ripicole	277038
Forêt claire et savane boisée	1456793
Savane arborée et arbustive	5591891
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas fonds)	184876
Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiers, orangers)	234195
Surface rocheuse	15950
Sol dénudé	6597
Mosaïque de cultures et de jachères	2663113
Mosaïque de cultures et de jachères à palmiers	480498
Agglomération	81510
Plan d'eau (fleuve, lac, barrage, mare)	-
Plages sablonneuses	837
Total (superficie terrestre)	11 062 000

1.3.2 Estimation et prévision

Les données de 1975 et de 1996 et de 2007 ont tout d'abord été reclassées (voir le chapitre 1.3.3 suivant) afin de simplifier les calculs.

Comme on peut le constater, l'inventaire le plus récent donne une surface de forêt bien plus importante lorsqu'elle est comparée avec les évaluations de 1975 et 1996. Les trois évaluations ne sont pas directement comparables du aux différentes classifications et définitions. Pour le rapport FRA 2005, les données ont été estimées par interpolation linéaire à partir des données de 1975 et 1996. Alors que pour le FRA 2010, les données proviennent de l'extrapolation des données de l'inventaire national de 2007.

Suite à la nouvelle classification proposée pour l'évaluation de 2007, les informations fournies dans le FRA 2005 ont du être considérablement modifiées. Afin d'équilibrer la répartition des surfaces forestières dans le tableau 1, la catégorie « Savane arborée et arbustive » a été répartie pour 50% comme « Forêt » et pour 50% comme « Autres terres boisées ». On considère que cette catégorie nationale de surface très importante contient en effet un mélange égal des deux catégories FRA.

Le taux de déforestation considéré de 70.000 ha/an entre 1990 et 2000 et basé sur les évaluations de 1975 et 1996 est maintenu mais ce taux est réduit à 50.000 ha/ an après 2000 pour tenir compte des efforts faits par le pays pour lutter contre la déforestation.

Pour les « autres terres boisées » le chiffre de l'évaluation de 2007 a été conservé pour les 4 années de référence du rapport.

Le couvert d'arbres des « autres terres » a été estimé à 8% de cette catégorie.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Nous ne disposons pas de renseignements actualisés permettant le reclassement des classes nationales pour les années 1975 et 1996. Pour cette raison, le reclassement présenté ci-dessous est identique à celui utilisé en FRA 2000 et 2005.

1975

Classes	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées d'un couvert arboré	Eaux intérieures
Forêts semi décidue et décidue et les galeries forestières importantes	100%				
Forêt claire et savane boisée	100%				
Savane arborée et arbustive	50%	50%			
Savanes arborées et arbustive saxicole	17%	83%			
Savane boisée, arborée et arbustive, périodiquement inondée. Formations riveraines et marécageuses		50%	50%		
Savanes cultivée			100%		
Cultures sous palmiers et palmeraie			100%	100%	
Teckeraies	100%				
Plantations de cocotiers			100%	100%	
Sol nu (sans végétation)			100%		
Eaux					100%
Agglomérations importantes			100%		

1996

Classes	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées d'un couvert arboré	Eaux intérieures
Forêt galerie	100%				
Forêt dense sèche	100%				
Forêt claire et savane boisée	50%	50%			
Savane arborée et savane arbustive	30%	70%			
Savane arborée et arbustive saxicole	50%	50%			
Savane marécageuse	50%	50%			
Savane herbeuse			100%		
Savane à emprise agricole			100%		
Formation raphiale	100%				
Prairie			100%		
Fourré		100%			

Plantation	100%				
Mosaïque de cultures et jachères			100%		
Plan d'eau/Cours d'eau					100%
Mare					100%
Agglomération			100%		

2007

Classes	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées d'un couvert arboré	Eaux intérieures
Forêt dense	100%				
Forêts "galerie" ou cordon ripicole	100%				
Forêt claire et savane boisée	100%				
Savane arborée et arbustive	50%	50%			
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas-fonds)	50%	50%			
Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiens, orangers)	8%*			92%*	
Sol dénudé			100%		
Mosaïque de cultures et de jachères			100%		
Mosaïque de cultures et de jachères à palmiers			100%		
Agglomération			100%		
Plan d'eau (fleuve, lac, barrage, mare)					100%
Plages sablonneuses			100%		
Sol dénudé			100%		

* Il s'agit de 19000 ha de plantations forestières (plantation de teck et de bois de feu), soit 8% du total de cette classe, le reste étant considéré comme « Autres terres dotées d'un couvert arboré » (plantation fruitières).

Après reclassement, nous obtenons le tableau ci-dessous :

Classification FRA	1975	1996	2007
Forêt (ha)	4 292 438	2 933 518	4 710 720
Autres terres boisées (ha)	3 220 665	3 737 767	2 889 000
Total	7 513 103	6 671 285	7 599 270

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	5761	5061	4811	4561
Autres terres boisées	2889	2889	2889	2889
Autres terres	2412	3112	3362	3612
...dont dotées de couvert d'arbres	192	249	269	289
Eaux intérieures	200	200	200	200
TOTAL	11262	11262	11262	11262

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	Des efforts considérables ont été faits depuis l'an 2000 pour réduire le taux de déforestation.	Déforestation de 70.000 ha de 1990 à 2000 et de 50.000 ha à partir de 2000 (FAO 2000). Les ressources naturelles diminuent constamment depuis trente ans.
Autres terres boisées	Formées de 50% des savanes boisées et des formations marécageuses.	
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres	Estimation d'expert – 8% de la surface des autres terres.	
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

La méthode du calibrage des données explique la différence observée en ce qui concerne l'estimation de la superficie forestière entre FRA 2005 et FRA 2000.
 Pour ce qui concerne 2007, toutes les surfaces sont exprimées en ha et ont été corrigées comme explique ci-dessous pour avoir ensuite le calibrage
 Des images satellitaires ont été acquises en décembre 2006 et février 2007 et traitées pour élaborer des cartes forestières qui ont servies de base pour l'inventaire

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	
L'enquête terrain est terminée et les données principales sont en cours de calcul et le rapport final a été présenté en janvier 2009. Enquête par télédétection/cartographie	Janvier 2008

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations à but non-lucratif tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Article 3 la Loi 93-009 du 02 juillet 1993 et son décret d'application portant régime des forêts en République du Bénin	E	Définition classes		

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts classées	Les forêts classées sont celles soumises à un régime restrictif de l'exercice des droits d'usage des individus ou des collectivités après accomplissement d'une procédure de classement telle qu'elle est définie dans la présente Loi.
Forêts protégées	Les forêts protégées sont toutes autres forêts du domaine n'ayant pas fait l'objet d'un classement
forêts privées,	Les forêts privées sont celles qui font l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'un particulier ou d'une personne morale de droit privé.
Forêts à statut social	Les autres forêts sont les forêts sacrées, les forêts fétiches

Article 3 de la Loi 93

2.2.3 Données de base

La forêt est de propriété publique au Bénin.

Il existe toutefois des forêts privées qui sont celles qui font l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'un particulier ou d'une personne morale de droit privé. Elles s'élevaient à 26 000 ha en 2005. Les données concernant les propriétés privées ne sont pas disponibles pour les autres années de référence. Celles-ci étant supposées négligeables, toute la forêt a été considérée comme publique en 1990 et 2000.

Autres formes de propriété = les droits d'usage (toutes les formes de propriétés différentes de celles citées) demeurent mal connues/maîtrisées.

Pas d'informations disponibles sur les forêts cédées en concessions.

Les forêts sacrées recensées en 1998 couvrent une surface de 18.000 ha et sont considérées comme appartenant aux collectivités.

Les données ne sont pas disponibles pour estimer le régime de propriété des forêts en 1990 et 2000.

L'ensemble de la forêt publique est géré par l'administration.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

2.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	5743	5043	4767
Propriété privée	18	18	44
...dont appartenant à des particuliers	nd	nd	26
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	nd	nd	nd
...dont appartenant à des collectivités locales	nd	nd	nd
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	18	18	18
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	5761	5061	4811

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
Car il y a d'autres modes de cessation des terres (prêts, confiées, location....)		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	5743	5043	4767
Particuliers (individuels)	0	0	0
Sociétés et institutions privées	nd	nd	nd
Collectivités	nd	nd	nd
Autre	nd	nd	nd
TOTAL	5743	5043	4767

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	<p>Le domaine forestier de l'Etat est structuré en domaine classé et en domaine protégé.</p> <p>Le domaine classé comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les forêts classées ; -les périmètres de reboisement ; -les parcs nationaux et autres aires de protection telles que : les zones cynégétiques, les réserves partielles ou totales ; -les reboisements effectués par l'Etat dans le domaine protégé en vue de la protection de l'environnement. 	
Propriété privée	<p>Les forêts privées sont celles qui font l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'un particulier ou d'une personne morale de droit privé.</p>	
Autres formes de propriété	<p>Dans le domaine protégé, les droits d'usage portent sur les cultures, le pâturage pour les animaux domestiques, la cueillette, l'exploitation et la circulation des produits forestiers et connexes. Les droits d'usage portant sur le sol forestier sont libres dans le domaine protégé.</p>	
Droits de gestion	<p>Les particuliers et les coopératives propriétaires de forêts y exerceront les droits résultants de leurs titres de propriété. A titre d'encouragement au reboisement, l'exploitation des produits des forêts de ces particuliers et coopératives est exonérée de toutes taxes d'exploitation.</p>	<p>Mais l'exploitation d'une forêt est subordonnée à l'élaboration d'un plan simple de gestion validé par l'Administration forestière.</p>

Autres commentaires généraux au tableau

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Agbo, V. & Sokpon, N. 1998. <i>Forêts sacrées et patrimoine vital au Bénin</i> . Projet CRDI n° 95-8170 FSA-UNB, 52 p.		Superficie forêts sacrées		

3.2.2 Classement et définitions

Pas de classification en dehors de celle issue de l'inventaire forestier national (voir chapitre 1)

3.2.3 Données de base

Occupation du sol - 2007	Superficie (ha)	Proportion %	Superficie calibrée
Forêt dense	69.656,6	0,62 %	68702
Forêts "galerie" ou cordon ripicole	280.889,0	2,49 %	277038
Forêt claire et savane boisée	1.477.042,3	13,12 %	1456793
Savane arborée et arbustive	5.669.619,4	50,35 %	5591891
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas-fond)	187446,3	1,66 %	184876
Plantation (forestière, fruitière ex: palmiers à huile, cocotiers, anacardiens, orangers)	237.450,1	2,11 %	234195
Surface rocheuse	16.172,2	0,14 %	15950
Sol dénudé	6.688,7	0,06 %	6597
Mosaïque de cultures et de jachères	2.700.130,8	23,98 %	2663113
Mosaïque de cultures et de jachères à palmiers	487.177,0	4,33 %	480498
Agglomération	82.642,8	0,73 %	81510
Plan d'eau (fleuve, lac, barrage, mare)	45.756,9	0,41 %	-
Plages sablonneuses	849,0	0,01 %	837
Total	11.261.521,0	100,00 %	11 062 000

IFN 2007-2008 Projet Bois de Feu Phase II

Les forêts de production sont les forêts classées et les plantations de teck et celles destinées à la production de bois de feu qui sont gérées d'une manière durable. Les superficies sont en 2007 de :

Plantation de l'ONAB : 15000 ha

Plantation de bois de feu 4000 ha

En 1975, la superficie des plantations de teck s'élevait à 6659 ha (voir le chapitre 1, superficie calibrée).

Protection du sol et de l'eau : pas d'information – intégré dans usages multiples.

Conservation de la biodiversité : il s'agit des aires protégées, parcs nationaux et réserves de faune dont la superficie s'élève à 1 247 000 ha depuis 1990. Leur superficie n'a pas changé jusqu'à présent.

Services sociaux : Les services sociaux sont assurés par les forêts sacrées dont les superficies ont été recensées par Agbo et Sokpon (1998) soit une superficie de 18000 ha. La superficie est considérée constante depuis.

Dans le T3b la superficie du domaine permanent concerne toutes les forêts classées y compris les parcs nationaux et les autres forêts qui ont un statut de domaine permanent de l'Etat, alors que celle à l'intérieure des aires protégées concerne la superficie des parcs et réserves qui sont compris dans les forêts du domaine permanent de l'Etat. La superficie des forêts soumise à une gestion durable concerne les forêts qui sont gérées d'une manière durable avec un quota (voire respect de la possibilité) alors que la dernière catégorie concerne les forêts qui ont un plan d'aménagement dont on est pas certain du respect de la possibilité bien que les communautés soient associées à cela.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

3.3.2 Estimation et prévision

Forêt de production : inclus toutes les forêts classées et les plantations dont les estimations (plantations de teck) se sont faites par interpolation linéaire entre les données de 1975 et 2007 (58 forêts classées et reboisement couvrant 1 436 500 ha).

Forêt de conservation : la superficie est constante depuis 1990 et comprend les parcs nationaux (843.000 ha) et les réserves de faune (420.000 ha) soit 1.263.000 ha.

Forêt de services sociaux : la superficie est constante depuis 1998 et estimées à 18.000 ha. On dénombre au Bénin, 2 940 forêts sacrées de diverses tailles, totalisant 18 360 hectares, soit 0,16% du territoire national. Elles jouent diverses fonctions au nombre desquelles : fonctions écologiques (8,1%), fonction religieuse (61,14%), fonction socio-culturelle (29,45%).

Forêts gérées de façon durables : informations obtenues du rapport de la DGFRN 2008.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	1436	1436	1436	1436
Protection du sol et de l'eau	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	1263	1263	1263	1263
Services sociaux	18	18	18	18
Usages multiples	3044	2344	2094	1844
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	5761	5061	4811	4561

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	2700	2700	2700	2700
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	1263	1263	1263	1263
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	7	1000	1200	1741
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	7	1000	1200	1741

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Les forêts de production sont toutes les forêts classées avec les périmètres de boisements y incluant les plantations de teck et de bois de feu qui sont gérées d'une manière durable.	Les tendances sont calculées à partir des données des autres années et de celles de l'inventaire forestier national
Protection du sol et de l'eau	Pas de données	
Conservation de la biodiversité	La conservation de la biodiversité est assurée au niveau des parcs et réserves de faune	Idem
Services sociaux	Les services sociaux sont assurés par les forêts sacrées dont les superficies ont été recensées par Agbo et Sokpon (1998)	
Usages multiples	Toutes les forêts qui ne sont pas classées.	

Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent	La superficie du domaine permanent concerne toutes les forêts classées (1 436 000 ha) plus les parcs nationaux et les autres forêts (1 263. 000 ha) qui ont un statut de domaine permanent de l'Etat.	Idem
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	La superficie des aires protégées correspond à celle des Parcs et réserves données par l'inventaire forestier national	Idem
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	La superficie des forêts soumise à une gestion durable concerne les forêts qui sont gérées d'une manière durable avec un quota (voire respect de la possibilité forestière) – voir rapport DGFRN 2008	Idem
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Concerne les forêts qui ont un plan d'aménagement dont on n'est pas certain du respect de la possibilité forestière bien que les communautés soient associées à cela.	

Autres commentaires généraux au tableau

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire forestier national (2007)	E	Superficie des catégories de forêts	2007	Ce sont des rapports d'étude
Rapport de diagnostic (2008) et d'audit du secteur élaboré par la DGFRN (1996)			2008 et 1996	
Etude d'Agbo et Sokpon (1998) sur la répartition des écosystèmes forestiers au Bénin suivant leurs différents statuts				
FAO (2007), the world's mangroves 1980-2005		Superficie mangrove	1990, 2000, 2005	

4.2.2 Classement et définitions

4.2.3 Données de base

D'après les données issues de l'inventaire, il existe une superficie de 15000 ha de teckeraie (superficie après calibrage) et 4000 ha de plantation de bois de feu. En 1975, la superficie des plantations de teck s'élevait à 6659 ha (voir le chapitre 1, superficie calibrée).

En dehors des plantations de teck et des plantations de bois de feu, toutes les autres forêts naturelles sont soumises aux activités anthropiques. Elles sont donc considérées comme « Autre forêt naturellement régénérée » selon FRA.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

4.3.2 Estimation et prévision

Les estimations de la superficie des plantations de teck (espèce introduite) se sont fait par interpolation linéaire entre les données de 1975 et 2007.

Les données sur les mangroves viennent de l'étude mondiale sur les mangroves par la FAO.

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	5751	5048	4796	4542
...dont d'espèces introduites	nd	nd	nd	nd
Forêt plantée	10	13	15	19
...dont d'espèces introduites	10	13	15	19
TOTAL	5761	5061	4811	4561

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	nd	nd	nd	nd
Mangroves (forêt et ATB)	1.65	1.35	1.15	1.00
Bambous (forêt et ATB)	nd	nd	nd	nd

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée	Les forêts naturelles sont les forêts classées.	
Forêt plantée	Ces plantations sont privées paysannes ou des plantations domaniales c-à-d appartenant à l'Etat ou aux collectivités décentralisées	
Plantations d'hévéas		
Mangroves	Information provenant de l'étude FAO.	
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau
Les types et les compositions des formations végétales sont fortement influencés par la position du pays dans le « Dahomey Gap », c'est-à-dire la zone d'interruption de la ceinture forestière équato-guinéenne devant relier les blocs forestiers d'Afrique centrale et occidentale. Le couvert végétal national est dominé à 51,54%, par les savanes arborées et arbustives, notamment au-delà de 8°N. Les formations agricoles y compris les jachères occupent 31,22% du territoire national.

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports annuels des Direction techniques, Projets, Programmes et offices sous tutelle de la Direction des forêts et des Ressources Naturelles		Superficies des plantations		

5.3 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	0	0	0	0	0
Reboisement	300	400	800	300	400	800
...dont sur des zones plantées précédemment	0	0	0	0	0	0
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

5.4 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement	Ces superficies d'enrichissement ou des plantations sur des terres du domaine de l'Etat ou des communes. Ces superficies peuvent être plantées par des privés ou des groupements.	Ces plantations servent à alimenter des filières importantes dans la vie socio-économique nationale et constituent en milieu rural des formes d'épargne et de sécurisation sociale des ruraux.
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire forestier national 2007-2008				

6.2.2 Données de base

Volume total : Nous avons utilisé le volume moyen/ha de 35.28 m³ par ha comme moyenne pour toutes les forêts selon les indications contenues dans le rapport de l'inventaire forestier national (IFN, 2009)

Les volumes commercialisables ont été calculés à partir des estimations de IFN selon la formule suivante $VC = VT * 0,674$. Selon les résultats, les essences commercialisables représentent globalement 67% du volume total.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Estimation et prévision

Le volume des dix espèces les plus répandues a été estimé en fonction de l'inventaire de 2007. L'estimation du volume de 2007 est considérée comme le même pour 2005.

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	203.2	178.5	169.7	160.9	nd	nd	nd	nd
... dont conifères	0	0	0	0	0	0	0	0
... dont feuillus	203.2	178.5	169.7	160.9	nd	nd	nd	nd
Matériel sur pied d'espèces commerciales	137.0	120.3	114.4	108.4	nd	nd	nd	nd

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Vitellaria paradoxa</i>		nd	nd	6.311
2 ^{ème}	<i>Isobertinia doka</i>		nd	nd	3.091
3 ^{ème}	<i>Anogeissus leiocarpus</i>		nd	nd	2.895
4 ^{ème}	<i>Burkea africana</i>		nd	nd	2.278
5 ^{ème}	<i>Pterocarpus erinaceus</i>		nd	nd	2.231
6 ^{ème}	<i>Daniellia oliveri</i>		nd	nd	1.964
7 ^{ème}	<i>Terminalia autres esp.</i>		nd	nd	1.738
8 ^{ème}	<i>Lannea autres esp.</i>		nd	nd	1.710
9 ^{ème}	<i>Crossopteryx febrifuga</i>		nd	nd	1.272
10 ^{ème}	<i>Parkia biglobosa</i>		nd	nd	1.213
Restantes			nd	nd	144.997
TOTAL			203.200	178.500	169.700

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeur-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ² d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10 cm	
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	10cm	
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	3cm	
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AS	

² Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	Données obtenue à par des résultats de terrain	
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Les essences de valeur sont rares et ne représentent que centième du volume bois sur pied de la forêt par ha. Le bois commercialisable représente 30% des espèces commercialisables sur pied.	Les essences commercialisables des formations naturelles sont de plus en plus en rares et c'est dans les autres forêts mise en place artificiellement qu'on peut extraire encore du bois commercialisable
Les dix espèces les plus répandues	Ces espèces ont été données par les résultats d'inventaire de 2007-2008	

Autres commentaires généraux au tableau

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Stockage et production annuelle de bois par strate (Source : IFN 2007)	F	Production annuelle des strates forestières	2007	Dans la zone du centre Bénin, les massifs forestiers qui existaient autrefois ont fait place à une savane-forêt sèche. Seules quelques formations forestières moins soumises à la pression anthropique subsistent encore dans la zone Nord où des aménagements sont en cours

7.2.2 Données de base

Les données présentées sont issues de la méthode décrite dans les directives de la FAO (2008) pour l'établissement des rapports nationaux.

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF

BA = MP × BCEF (1a)

BA = Biomasse aérienne (tonnes)

MP = Matériel sur pied (volume, m³ sur écorce)

BCEF = Facteurs de conversion et d'expansion de la biomasse (biomasse aérienne / matériel sur pied, tonnes/m³), de l'anglais «Biomass Conversion and Expansion Factors» souterraine / biomasse aérienne). Le facteur est de 2,8 et correspond au classement Humid tropical, natural forests, volume compris entre 21 et 40 m³/ha.

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0,24 pour les forêts primaires tropicales humides selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : Le bois mort produit par les forêts tourne autour de 2,5 tonnes/ha.

7.3 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	568.9	499.8	475.2	450.5	nd	nd	nd	nd
Biomasse souterraine	136.6	120.0	114.0	108.1	nd	nd	nd	nd
Bois mort	14.4	12.6	12	11.4	nd	nd	nd	nd
TOTAL	719.9	632.4	601.2	570.0	nd	nd	nd	nd

7.4 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
<i>Stockage et production annuelle de bois par strate (Source : IFN 2007)</i>	INF	Production annuelle des strates forestières	2007	

8.2.2 Classement et définitions

Pas de classes nationales en dehors des strates définies par les résultats de l'inventaire forestier national et des inventaires régionaux financés sur le fond BAD du Projet Bois de Feu phase II.

8.2.3 Données de base

En l'absence de données nationales concernant le stock de carbone, la méthodologie préconisée dans les directives de la FAO (2008) a été utilisée :

Carbone dans la biomasse aérienne = Biomasse aérienne x 0,47

(0,47 étant la valeur par défaut préconisée par le GIEC dans l'annexe 5.2 des directives FAO)

Carbone dans la biomasse souterraine = Biomasse souterraine x 0,47

Carbone dans le bois mort = valeur par défaut du GIEC non disponible. Ce sont ici les valeurs issues de l'inventaire forestier national.

Carbone dans la litière = Superficie forestière x 2,1 /1000
(2,1 étant la teneur en carbone de la litière tirée de l'annexe 5.9 pour les forêts de feuillus tropicales)

Carbone dans le sol = Superficie forestière x 65 /1000
(65 étant la teneur en carbone du sol tirée de l'annexe 5.10 pour les sols des zones tropicales humides à faible activité d'argile).

8.3 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	267.41	234.91	223.33	211.74	nd	nd	nd	nd
Carbone dans la biomasse souterraine	64.18	56.38	53.60	50.82	nd	nd	nd	nd
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	331.59	291.29	276.93	262.56	nd	nd	nd	nd
Carbone dans le bois mort	6.77	5.95	5.65	5.36	3.39	3.39	3.39	3.39
Carbone dans la litière	12.10	10.63	10.10	9.58	6.07	6.07	6.07	6.07
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	18.87	16.58	15.75	14.94	9.46	9.46	9.46	9.46
Carbone dans le sol	374.4	328.9	312.7	296.4	187.8	187.8	187.8	187.8
TOTAL	724.86	636.77	605.38	573.9	197.26	197.26	197.26	197.26

Calcul fait à partir des directives de FRA /GIEC (annexe 5.2 des directives FAO)

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30 cm
---	-------

8.4 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	La biomasse aérienne est calculée avec le coefficient 0,47 par m ³ du volume bois sur pied	
Carbone dans la biomasse souterraine	Le carbone de la biomasse souterraine est calculé avec le coefficient 0,47	
Carbone dans le bois mort	Alors que le volume de bois mort est obtenu à partir des données d'inventaire forestier national, l'équivalent carbone est calculé avec un coefficient de 0.47	
Carbone dans la litière	Les données de GIEC de l'annexe 5 du tableau 59 ont été utilisées car aucune donnée nationale n'existe.	
Carbone dans le sol	Quoique le carbone calculé à partir des formules issues des directives de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux à effet de serre suggère une production de 20t /ha pour les sols forestiers, nous avons préféré dans ce rapport FRA utiliser la conversion proposée par le GIEC (soit 65 tonnes/ha dans 30 cm de profondeur) en harmonisation avec les autres estimations.	

Autres commentaires généraux au tableau

Pour ce qui concerne l'estimation du carbone, aucune donnée nationale n'existe actuellement. La deuxième communication sur le changement climatique n'a pas encore fait cet inventaire qui sera entamé en 2009.

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation dans le pays.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation dans le pays.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié</u> et <u>non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation <u>allumé comme outil de gestion</u> qui brûle sous prescription; le feu est confiné à une zone prédéterminée et produit le comportement et les caractéristiques du feu, demandées pour obtenir le traitement du feu planifié et/ou à des objectifs de gestion de la ressource.

9.2 Donnée nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire forestier national	E	Superficie des formations végétales	2007-2008	Cet inventaire a été fait sur tout le territoire national et a permis d'avoir les catégories de formations sus indiquées
Rapports de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (Service Suivi Evaluation)		Superficie des terres incendiées		

9.3 Analyse et traitement des données nationales

9.3.1 Estimation et prévision

Données tirées des rapports de la Direction générale des forêts et des ressources naturelles.

9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	221,24	80	221,24	110	221,22	110
... dont de forêt	66,44	60	53,5	80	47,02	80
... dont d'autres terres boisées	71,8	10	76,72	20	79,18	20
... dont d'autres terres	83	10	91,02	10	95,02	10

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	40	40	40
Feu planifié	60	60	60

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Les données ci-dessus proviennent des rapports de la Direction Générale des Forêts alors que celles sur le planifié proviennent des données des centres et offices	
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié	Les superficies des Parcs, réserves et les plantations de teck subissent des feux contrôlés et planifiés chaque année	

Autres commentaires généraux au tableau

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Pas de données disponibles

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAOSTAT		extraction bois industrie et bois de feu	1990 2000 2005	

11.2.2 Données de base

Concernant le bois de feu :

Année	1988	1989	1990	1991	1992
Vol en 1000 m3 sous écorce	5404,5	5524,8	5579,2	5625,5	5676,4

Année	1998	1999	2000	2001	2002
Vol en 1000 m3 sous écorce	5882,3	5895,6	5910,3	121,7	154,3

Année	2003	2004	2005	2006	2007
Vol en 1000 m3 sous écorce	162,3	162,3	6061,2	6100,6	6141,0

Concernant le bois industriel :

Année	1988	1989	1990	1991	1992
Vol en 1000 m3 sous écorce	250,0	259,0	274,0	300,0	296,0

Année	1998	1999	2000	2001	2002
Vol en 1000 m3 sous écorce	326,0	332,0	332,0	332,0	332,0

Année	2003	2004	2005	2006	2007
Vol en 1000 m3 sous écorce	332,0	332,0	332,0	332,0	427,0

Les données sur les valeurs ne sont pas disponibles.

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

11.3.2 Estimation et prévision

Les estimations sont des moyennes sur 5 ans pour 1990 (1988-1992), 2000 (1998-2002), 2005 (2003-2007). Les valeurs ainsi obtenues (sous écorce) ont été ensuite converties en m³ sur écorce en les multipliant grâce à un facteur de 1,15.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	317	380	404	6 396	4 132	4 284
... dont provenant de la forêt	317	380	404	6 396	4 132	4 284
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	ND	ND	ND	ND

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA	FCFA	FCFA

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données disponibles

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faunes) (CENAGREF) : 2008	E	Emploi dans aires protégées	2008	
Etude FAO – contribution du secteur forestier aux économies nationales – 1990- 2006	M	Emploi	2008	

13.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition

13.2.3 Données de base

Les données ne sont pas disponibles concernant l'emploi dans la production primaire de biens au Bénin.

Il existe par contre des données concernant l'Emploi dans la gestion des aires protégées (2008).

Direction Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faunes) (CENAGREF) : 2008	Direction du Parc National de la Pendjari (PNP) : 2008	Direction du Parc Régional du W : 2008
11	39	54

Il s'agit d'emplois à temps plein conformément à l'organigramme.

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

13.3.2 Estimation et prévision

Les données datant de 2008, nous ne pouvons pas estimer les données pour les années de référence du tableau final T13.

Les emplois salariés (1) proviennent de l'étude FAO.

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	ND	ND	ND
...dont emploi salarié	ND	1	1
... dont emploi à titre indépendant	ND	ND	ND
Emploi dans la gestion des aires protégées	ND	0.1	0.1

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées	Chiffre de l'étude 2008 rapporté pour les périodes 2000 et 2005.	

Autres commentaires généraux au tableau

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	La politique forestière est l'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Loi forestière	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
1. Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	1994	
	Référence du document		
2. Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme forestier national	
	Année de démarrage	2007	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/>	En cours de formulation
		<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'application
		<input type="checkbox"/>	En révision
		<input type="checkbox"/>	Processus temporairement suspendu
Référence du document ou site web			
3. Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/>	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	<input type="checkbox"/>	Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	1993	
	Année du dernier amendement	En cours	
	Référence du document	Loi 93-009 du 02 juillet 1993 et son décret d'application portant régime des forêts en République du Bénin	

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
4. Déclarations décentralisées de politique forestière		Oui
	X	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt		Oui
	X	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		12 départements et 77 communes

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	Une déclaration de la politique forestière a été faite en 1994 avec des stratégies et des axes. Le document de politique forestière a été entériné par le ministre de l'environnement et de la protection de la nature qui l'a envoyé ensuite au Conseil des ministres pour devenir la politique du gouvernement.
Programme forestier national (pfn)	Le Mécanisme a aidé la Bénin à avoir un financement pour le programme forestier national qui est en cours d'exécution avec les autres acteurs du développement
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Loi 93 sur le Régime forestier et la Loi 2002 sur la faune
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégorie de FRA 2010	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'environnement et de la Protection de la Nature
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Office National du Bois (ONAB) Centre National de Gestion de réserve de Faunes (CENAGREF) Centre National de Télédétection et de la Surveillance du Couvert Forestier (CENATEL) Centre de Recherche et de Formation Forestière (CERF)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) Les Tribunaux Office National du Bois ONAB Centre National de Gestion des Réserves de Faune CENAGREF

Tableau 15b

Catégorie de FRA 2010	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	243	0,04	573	1,9	749	4,8
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	121	0	150	13,3	172	4,65

(Sources : service du personnel et les rapports 2000, 2005, 2008)

Note: Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées										
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)											
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles est un collaborateur direct du Ministre au travers d'un Secrétaire Général. Le Directeur a sous son contrôle des Directeurs Techniques.											
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Office National du Bois (ONAB), Centre National de Gestion de réserve de Faunes (CENAGREF), Centre National de Télédétection et de la Surveillance du Couvert Forestier (CENATEL) Centre de Recherche et de Formation Forestière (CERF)											
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	DGFRN Les Tribunaux ONAB CENAGREF											
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Institutions</th> <th>Siège</th> <th>Bureaux Décentralisés</th> <th>% de femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Effectifs (en 2008)</td> <td>45</td> <td>704</td> <td>4,8%</td> <td>749</td> </tr> </tbody> </table>	Institutions	Siège	Bureaux Décentralisés	% de femmes	Total	Effectifs (en 2008)	45	704	4,8%	749		
Institutions	Siège	Bureaux Décentralisés	% de femmes	Total								
Effectifs (en 2008)	45	704	4,8%	749								

Autres commentaires généraux au tableau

--

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Nombre annuel d'étudiants	Nombre d'étudiants universitaires ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence en sciences forestières, ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport du CERF, 2008		Personnel recherche	2005 2008	
Université D'Abomey Calavi		Nombre diplômés	2000 2005 2008	
Université de Parakou		Nombre diplômés	2000 2005 2008	

16.2.2 Données de base

Concernant les cadres travaillant au CERF (Centre de Recherche et de Formation Forestière) en 2008 :

CERF	Personnel de la recherche –effectifs et qualifications de 2007-2008							
	Technicien	%F	Licence	%F	Maîtrise	%F	Doctorat	%F
	06	17	0	0	3	33	2	0

Source : Rapport du Centre d'Etudes de Recherche et de Formation 2008

16.3 Analyse et traitement des données nationales

16.3.1 Estimation et prévision

16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégorie de FRA 2010	Nombre annuel de diplômés dans le pays					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières	20	0	20	0	30	0
Licence en sciences forestières	30	0	35	8%	35	8%
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégorie de FRA 2010	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	ND	ND	2	0	02	0
Master ou équivalent	ND	ND	10	0	16	0
Licence ou équivalent	ND	ND	0	0	0	0

Source : Rapport PFN 2008

16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	Le nombre de femmes diplômées en licence en sciences forestières est de 3 par année soit 8%.	
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques.
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles		Recettes et dépenses	2004 à 2008	

17.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Recettes	Elles proviennent des taxes et redevances et transactions issues de l'exploitation légale ou illégales des produits forestiers. Les redevances sont

	collectées sur le bois d'œuvre
--	--------------------------------

Source : Rapports Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

17.2.3 Données de base

Les recettes proviennent des taxes et redevances et transactions issues de l'exploitation légale ou illégales des produits forestiers. Les redevances sont collectées sur le bois d'œuvre.

Années	Recettes forestières (FCFA)	Observations
2004	1 707 380 000	Moyenne = 2 200 888 000
2005	2 049 730 000	
2006	2 402 100 000	
2007	2 402 100 000	
2008	2 443 130 000	

Source : Rapports Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

Dépenses :

Catégories de dépenses	Années/Dépenses (FCFA)		
	2007	2008	2009
Fonctionnement	543 255	1 274 745	864 141
Dépenses du personnel	327 255 000	619 545 000	187 048 000
Achat biens et services	0	54 200 000	76 000 000
Ressources intérieures	965 000 000	1 469 000 000	1 385 000 000
Ressources extérieures	8 400 000 000	8 436 960 000	9 894 650 000
Total	9 692 798 255	10 580 979 745	11 543 562 141

Source : Rapports Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

Catégories de dépenses	Années/Dépenses (FCFA)		
	2007	2008	2009
Transferts	216 000 000	601 000 000	601 000 000

Source : Rapports Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

17.3 Analyse et traitement des données nationales

17.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

17.3.2 Estimation et prévision

Les données fournies pour 2007 ont été reprises telles quelles pour 2005.

17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA 2010	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	ND	2 049 730

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA 2010	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	ND	1 292 798	ND	8 400 000	ND	9 692 798
Paiements de transferts	ND	216 000	ND	ND	ND	216 000
Total dépenses publiques		1 508 798	ND	8 400 000	ND	9 908 798
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiqué ci-dessous				

Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	Chiffre 2005	Les recettes proviennent des taxes et redevances et transactions issues de l'exploitation l'égale ou illégales des produits forestiers. Les redevances sont collectées sur le bois d'œuvre,
Dépenses opérationnelles	Chiffre 2007	
Paiements de transferts	Chiffre 2007	

Autres commentaires généraux au tableau	
Néant	